|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| H/A/35/2 |
| ORIGINAL : ANGLAIS |
| DATE : 5 fÉvrier 2016 |

**Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de La Haye)**

**Assemblée**

**Trente‑cinquième session (20e session ordinaire)**

**Genève, 5 – 14 octobre 2015**

RAPPORT

*adopté par l’assemblée*

1. L’assemblée avait à examiner les points suivants de l’ordre du jour unifié (document A/55/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 21, 31 et 32.
2. Le rapport sur ces points, à l’exception du point 21, figure dans le rapport général (document A/55/13).
3. Le rapport sur le point 21 figure dans le présent document.
4. Mme Sarnai Ganbayar (Mongolie) a été élue présidente de l’assemblée.

POINT 21 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

1. La présidente a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux délégations de l’Union de La Haye.
2. La présidente s’est référée à l’adhésion du Japon à l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels et à la ratification de cet Acte par les États‑Unis d’Amérique et s’est félicitée de leur première participation en tant que membres de l’Assemblée de l’Union de La Haye.

### Rapport final sur le programme de modernisation informatique (système d’enregistrement international de La Haye)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/A/35/1.
2. Le Secrétariat a présenté le document et rendu compte de l’état d’avancement du programme de modernisation informatique depuis la dernière session de l’Assemblée de l’Union de La Haye.
3. Le Secrétariat a rappelé que, depuis la dernière session de l’assemblée, les activités de mise en œuvre de la phase II concernant le Service d’enregistrement de La Haye avaient été suspendues compte tenu de l’adhésion imminente de nouveaux États membres au système de La Haye et qu’elles ne reprendraient que lorsque les changements nécessaires concernant le système informatique et les procédures seraient apportés dans le système informatique existant et que le système serait stabilisé.
4. Le Secrétariat a également rappelé que l’opération de vérification et de validation indépendante réalisée par le Service d’enregistrement de Madrid présenterait aussi un intérêt pour le Service d’enregistrement de La Haye lorsque les activités de mise en œuvre de la phase II reprendraient.
5. Le Secrétariat a indiqué que les changements de procédure dans le système informatique existant avaient permis de le stabiliser et que la planification des activités de mise en œuvre de la phase II avait recommencé. La mise en production de la phase II concernant le système de La Haye était prévue pour le deuxième trimestre de 2016.
6. Le Secrétariat a enfin indiqué qu’une liste des recommandations émanant de l’opération de vérification et de validation indépendante figurait dans l’annexe I, tandis que les réalisations du programme de modernisation informatique faisaient l’objet de l’annexe II.
7. L’assemblée a pris note du “Rapport final sur le programme de modernisation informatique (système d’enregistrement international de La Haye)” (document H/A/35/1).

[Fin du document]